



RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

(Incluant la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats implique une dépense totale excédant 25 000 \$)

21 FÉVRIER 2024

Municipalité de Sainte-Croix
6310, rue Principale
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0
Produit par : Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Rapport annuel

Application du règlement sur la gestion contractuelle

Sanctionnée le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec impose par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle de la municipalité. La Loi oblige les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle devant être déposé lors d'une séance du Conseil au moins une fois par an.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Croix et du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à ses règlements.

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les municipalités sont ainsi obligées d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique de la Municipalité adoptée le 7 décembre 2010 étant cependant réputée être un tel règlement.

Le 17 décembre 2018, la Municipalité a adopté le Règlement numéro 597-2018 concernant la gestion contractuelle, lequel remplace ladite Politique. Ce règlement, conformément à l'article 938.1.2 du CM, a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ ou plus, mais moins que le seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique, et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, et prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants.

Le 7 juin 2021, la Municipalité a adopté le Règlement numéro 644-2021 aux fins de modifier le Règlement concernant la gestion contractuelle no.597-2018, par l'ajout de l'article 10.1 qui spécifie que sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique, la Municipalité doit favoriser les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

La Municipalité et le Centre culturel et sportif se donnent ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le ministre pour tous types de contrats en incluant certaines règles de passation de ces contrats. Une résolution du conseil doit être adoptée pour accorder ce type de contrat.

Seuil de la dépense d'un contrat 2023

121 200 \$

LES MODES DE PASSATION DES CONTRATS

La Municipalité et le Centre culturel et sportif peuvent conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Les dispositions prévues aux articles 938 et suivants du Code Municipal du Québec sont respectées.

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser. Lors d'une demande de prix de gré à gré, les justifications visant la transparence et la saine gestion des fonds publics doivent être présentées et des mesures doivent avoir été prévues afin de favoriser la mise en concurrence et la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

La Municipalité de Sainte-Croix tient à jour sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$. Cette liste est publiée, conformément à la loi, sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

Conformément aux dispositions de l'article 961.4, alinéa 2, du Code municipal, la Municipalité produit annuellement la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats implique une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste est jointe au présent rapport à l'annexe 1.

Vous pouvez également consulter ces listes sur le site internet de la Municipalité :

<http://www.ville-sainte-croix.ca>

Il est à noter que la Municipalité et le Centre culturel et sportif ne peuvent pas diviser un contrat en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration ou si un contrat est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

LES MESURES FAVORISANT LA ROTATION DES COCONTRACTANTS

Le Règlement numéro 597-2018 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Croix prévoit des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité et le Centre culturel et sportif, conformément à l'article 938.1.2 C.M., soit des mesures visant à prévenir de truquage des offres, à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi, à prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence, de corruption, les situations de conflits d'intérêts, les situations susceptibles de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus d'appel d'offres, à encadrer la modification d'un contrat, ainsi que celles visant à favoriser la rotation des fournisseurs.

Ces mesures ont été respectées.

CONTRATS DONT LA DÉPENSE EST INFÉRIEURE À 25 000 \$

Le Règlement concernant la gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat.

Pour l'année 2023, tous les contrats dont la dépense est inférieure à 25 000 \$ et conclues de gré à gré l'ont été conformément aux usages légaux.

Inférieure au seuil de la dépense

La Municipalité peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000\$ et inférieure au seuil de la dépense en précisant pour quelles catégories de contrats ces règles s'appliqueront.

Sous réserve de l'article 11 (contrats pour lesquelles la loi permet déjà de procéder de gré à gré), la Municipalité a prévu le mode de gré à gré.

Peu importe le seuil fixé pour les contrats de gré à gré, il est toujours important pour la Municipalité et le Centre culturel et sportif d'évaluer la possibilité d'adjuger un contrat par appel d'offres public, sur invitation ou encore de procéder à une demande de prix dans le but de profiter du jeu de la concurrence. En pratique, bien que les contrats de gré à gré soient permis par le règlement sur la gestion contractuelle, la Municipalité et le Centre culturel et sportif favorisent généralement une demande de prix ou un appel d'offres sur invitation, par écrits, et ce, auprès d'au moins deux fournisseurs.

La Municipalité et le Centre culturel et sportif documentent les considérations qui pourraient les amener à passer un contrat avec une entreprise plutôt qu'une autre dans toutes les situations. À cette fin, le formulaire d'analyse de l'annexe 3 de son règlement sur la gestion contractuelle sert de documentation. De cette façon la Municipalité et le Centre culturel et sportif s'assurent que les décisions et procédures menant à l'attribution d'un contrat sont intégrées, équitables et transparentes.

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la Municipalité et le Centre culturel et sportif doivent favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité et le Centre culturel et sportif, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considèrent notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Supérieure au seuil de la dépense

La Municipalité et le Centre culturel et sportif doit obligatoirement passer par une demande de soumission publique afin d'octroyer un contrat égal ou supérieur au seuil de la dépense. Cette façon de faire a pour objectif d'assurer le respect de trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence.

La Municipalité doit alors respecter des délais minimaux de réception des soumissions de 15 jours ou de 30 jours et ouvrir les demandes de soumissions à certains territoires, selon ce qui est prévu dans le règlement ministériel fixant les valeurs de seuils et les délais minimaux de réception des soumissions.

RESPECT DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Tous les octrois de contrats pour l'année 2023 respectent le Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur et les différentes lois applicables en matière contractuelle.

PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue en 2023 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée en 2023 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION

Il est possible de trouver sur le site internet de la Municipalité :

- Règlement numéro 597-2018 concernant la gestion contractuelle (complet).
- Un hyperlien permettant d'accéder au système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO). En cliquant sur cet hyperlien, il est possible d'accéder à la liste de tous les contrats (autres que les contrats de travail) conclus par la Municipalité et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Notons notamment que lorsque le contrat est conclu de gré à gré selon le Règlement sur la gestion contractuelle, il en est fait mention dans cette liste.
- Ce rapport (publié dans les jours suivants son dépôt au Conseil).

Déposé au Conseil de la Municipalité ce 5 mars 2024

Annexe 1

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats implique une dépense totale excédant 25 000 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

Date	Nom du fournisseur	Description du contrat	Montants taxes incluses (\$)
2023-02-24	Atelier Urbain	Service d'urbanisme	13 951.11
2023-04-28	Atelier Urbain	Service d'urbanisme	11 755.11
2023-06-30	Atelier Urbain	Service d'urbanisme	5 877.55
2023-07-28	Atelier Urbain	Service d'urbanisme	5 877.55
	Total Atelier Urbain		37 461.32
2023-03-06	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	14 678.11
2023-03-28	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	13 699.27
2023-04-12	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	13 699.27
2023-06-08	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	6 062.06
2023-07-10	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	7 141.67
2023-09-06	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	12 511.34
2023-10-16	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	16 297.86
2023-11-08	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	13 624.54
2023-11-14	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	14 322.80
2023-12-05	Groupe Conseil CHG S.E.N.C.	Études de faisabilité, plans & devis, surveillance de travaux	10 899.63
	Total Groupe Conseil CHG S.E.N.C.		122 936.55
2023-05-02	Desaulniers, Gélinas & Lanouette	Honoraires professionnels	35 067.38
2023-06-28	Desaulniers, Gélinas & Lanouette	Honoraires professionnels	3 638.96
	Total Desaulniers, Gélinas & Lanouette		38 706.34

2023-01-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 254.07
2023-01-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	3 068.61
2023-02-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 293.69
2023-02-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	3 100.92
2023-02-24	Hydro-Québec	Service d'électricité	3 909.93
2023-02-27	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 061.64
2023-03-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 052.66
2023-03-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 518.34
2023-04-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 315.10
2023-05-05	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 633.03
2023-05-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 277.93
2023-06-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 279.87
2023-07-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 095.09
2023-08-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 082.13
2023-09-18	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 176.09
2023-10-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 285.44
2023-11-16	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 179.96
2023-12-18	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 835.22
2023-12-18	Hydro-Québec	Service d'électricité	2 211.18
	Total Hydro-Québec		46 630.90
2023-07-12	Les Excavations Ste-Croix inc.	Pierre	4 293.57
2023-07-21	Les Excavations Ste-Croix inc.	Travaux de réfection de ponceau	14 165.51
2023-07-31	Les Excavations Ste-Croix inc.	Déplacement borne-fontaine	3 549.86
2023-09-28	Les Excavations Ste-Croix inc.	Réparation empierrement	4 810.95
2023-12-21	Les Excavations Ste-Croix inc.	Débroussaillage	6 386.86
2023-12-31	Les Excavations Ste-Croix inc.	Bris aqueduc	3 840.32
	Total Les Excavations Ste-Croix Inc.		37 047.07
2023-01-10	Lumen Division de Sonepar Canada Inc.	Matériaux mise en lumière église	71 759.31
2023-01-10	Lumen Division de Sonepar Canada Inc.	Matériaux mise en lumière église	5 748.74

2023-02-01	Lumen Division de Sonepar Canada Inc.	Matériaux mise en lumière église	7 244.52
	Total Lumen Division de Sonepar Canada Inc.		84 752.57
2023-07-12	Magnor (9324-6551 Québec inc.)	Maintenance deux adoucisseurs	35 615.14
2023-10-04	Magnor (9324-6551 Québec inc.)	Maintenance deux adoucisseurs	7 841.30
	Total Magnor (9324-6551 Québec inc.)		43 456.44
2023-03-27	Ministre des Finances	Service 2023	150 055.00
2023-03-27	Ministre des Finances	Service 2023	150 054.00
	Total Ministre des Finances		300 109.00
2023-01-13	Ministère du Revenu du Québec	Remise décembre 2022	23 039.84
2023-02-10	Ministère du Revenu du Québec	Remise janvier 2023	21 772.95
2023-03-07	Ministère du Revenu du Québec	Remise février 2023	19 449.90
2023-04-04	Ministère du Revenu du Québec	Remise mars 2023	22 831.18
2023-05-03	Ministère du Revenu du Québec	Remise avril 2023	21 922.45
2023-06-05	Ministère du Revenu du Québec	Remise mai 2023	27 776.48
2023-07-03	Ministère du Revenu du Québec	Remise juin 2023	30 563.88
2023-08-14	Ministère du Revenu du Québec	Remise juillet 2023	32 425.35
2023-09-08	Ministère du Revenu du Québec	Remise août 2023	23 710.10
2023-10-04	Ministère du Revenu du Québec	Remise septembre 2023	32 481.65
2023-11-01	Ministère du Revenu du Québec	Remise octobre 2023	22 465.31
2023-12-12	Ministère du Revenu du Québec	Remise novembre 2023	21 455.41
2023-12-31	Ministère du Revenu du Québec	Remise décembre 2023	29 120.53
	Total Ministère du Revenu du Québec		329 015.03
2023-01-15	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-15	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part administration générale	16 712.32
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part administration générale	16 712.32
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part administration générale	16 712.32
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part administration générale	16 712.32
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part gestion des boues et fosses septiques	8 120.00

2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part gestion des boues et fosses septiques	8 120.00
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part gestion des boues et fosses septiques	8 120.00
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part gestion des boues et fosses septiques	8 120.00
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part culture et patrimoine	5 686.00
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part développement	12 041.25
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part développement	12 041.25
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part développement	12 041.25
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part développement	12 041.25
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part enfouissement sanitaire	10 179.51
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82

2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part d'évaluation	5 882.82
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part sécurité incendie	4 478.19
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part sécurité incendie	4 478.19
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part sécurité incendie	4 478.19
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part sécurité incendie	4 478.19
2023-01-19	M.R.C. de Lotbinière	Quote-part transport collectif	2 357.00
2023-09-07	M.R.C. de Lotbinière	Distribution de bacs bruns	11 753.48
2023-12-19	M.R.C. de Lotbinière	Service d'ingénierie et frais cours d'eau 2023	5 463.00
2023-12-29	M.R.C. de Lotbinière	Support informatique	3 487.95
	Total M.R.C. de Lotbinière		386 902.43
2023-03-03	Municipalité de Lotbinière	Prévision d'ajustement de carburant	13 128.52
2023-04-20	Municipalité de Lotbinière	Quote-part matières résiduelles	75 944.68
2023-04-20	Municipalité de Lotbinière	Quote-part matières résiduelles	75 944.68
2023-04-20	Municipalité de Lotbinière	Quote-part matières résiduelles	75 944.68
2023-07-12	Municipalité de Lotbinière	Ajustement carburant juin 2022 à mai 2023	17 269.19
	Total Municipalité de Lotbinière		258 231.75
2023-01-18	Municipalité de Villeroy	Quote-part matières résiduelles	75 944.68
2023-03-29	Municipalité de Villeroy	Ajustement quote-part matières résiduelles	18 988.92
	Total Municipalité de Villeroy		94 933.60
2023-06-22	Newtec Experts en performances électriques	Mise en lumière de l'église	3 624.71
2023-07-24	Newtec Experts en performances électriques	Mise en lumière de l'église	12 080.54
2023-09-21	Newtec Experts en performances électriques	Mise en lumière de l'église	79 333.54
2023-09-26	Newtec Experts en performances électriques	Mise en lumière de l'église	77 206.04
2023-10-23	Newtec Experts en performances électriques	Mise en lumière de l'église	9 997.07
2023-12-20	Newtec Experts en performances électriques	Mise en lumière de l'église	3 969.52
	Total Newtec Experts en performances électriques		186 211.42
2023-02-13	Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière	Quote-part déficit 2023	13 548.50

2023-02-13	Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière	Quote-part déficit 2024	13 548.50
2023-02-13	Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière	Quote-part déficit 2025	13 548.50
2023-02-13	Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière	Quote-part déficit 2026	13 548.50
2023-12-15	Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière	Budget supplémentaire 2023	10 133.00
	Total Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière		64 327.00
2023-02-13	Sani-Orléans inc.	Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts	20 060.38
2023-03-13	Sani-Orléans inc.	Pomper le bassin de rétention	6 478.84
2023-03-21	Sani-Orléans inc.	Nettoyage, pomper les stations de pompage et disposition des boues usées	2 650.46
2023-04-27	Sani-Orléans inc.	Entretien conduite sanitaire	2 309.61
2023-07-05	Sani-Orléans inc.	Nettoyage des stations de pompage, du dégrilleur et disposition des boues usées	3 523.98
2023-07-13	Sani-Orléans inc.	Pompage grilles et valve de rue	2 082.48
2023-07-20	Sani-Orléans inc.	Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts	14 714.22
2023-08-02	Sani-Orléans inc.	Vidanger bassin de rétention et fosse septique	5 762.55
2023-10-03	Sani-Orléans inc.	Changement résine pour adoussisseurs	3 304.82
2023-11-08	Sani-Orléans inc.	Nettoyage des stations de pompage et du dégrilleur	2 604.18
2023-11-09	Sani-Orléans inc.	Nettoyage égouts	3 108.64
2023-11-13	Sani-Orléans inc.	Vidange du bassin de rétention	5 762.55
	Total Sani-Orléans inc.		72 362.71
2023-01-13	Receveur Général du Canada	Remise décembre 2022	8 302.25
2023-02-10	Receveur Général du Canada	Remise janvier 2023	8 586.84
2023-03-07	Receveur Général du Canada	Remise février 2023	7 529.56
2023-04-04	Receveur Général du Canada	Remise mars 2023	8 199.27
2023-05-03	Receveur Général du Canada	Remise avril 2023	8 727.75
2023-06-05	Receveur Général du Canada	Remise mai 2023	10 726.49
2023-07-03	Receveur Général du Canada	Remise juin 2023	10 332.52
2023-08-14	Receveur Général du Canada	Remise juillet 2023	12 623.12

2023-09-08	Receveur Général du Canada	Remise août 2023	9 436.71
2023-10-04	Receveur Général du Canada	Remise septembre 2023	11 882.90
2023-11-01	Receveur Général du Canada	Remise octobre 2023	9 710.35
2023-12-12	Receveur Général du Canada	Remise novembre 2023	9 103.06
2023-12-31	Receveur Général du Canada	Remise décembre 2023	11 300.63
	Total Receveur Général du Canada		126 461.45
2023-01-13	Sage assurances collectives	Assurances janvier 2023	4 317.66
2023-02-01	Sage assurances collectives	Assurances février 2023	5 408.10
2023-03-01	Sage assurances collectives	Assurances mars 2023	5 115.11
2023-05-01	Sage assurances collectives	Assurances mai 2023	6 618.86
2023-06-01	Sage assurances collectives	Assurances juin 2023	6 618.86
2023-07-12	Sage assurances collectives	Assurances juillet 2023	6 618.86
2023-08-31	Sage assurances collectives	Assurances août 2023	8 594.40
2023-09-22	Sage assurances collectives	Assurances septembre 2023	6 150.68
2023-10-04	Sage assurances collectives	Assurances octobre 2023	3 879.01
2023-11-01	Sage assurances collectives	Assurances novembre 2023	3 816.01
2023-12-08	Sage assurances collectives	Assurances décembre 2023	4 097.60
	Total Sage assurances collectives		61 235.15
2023-01-12	Compass Minerals Canada Corp.	Sel pour adoucisseurs	7 479.73
2023-03-23	Compass Minerals Canada Corp.	Sel pour adoucisseurs	7 476.67
2023-06-01	Compass Minerals Canada Corp.	Sel pour adoucisseurs	7 601.18
2023-07-26	Compass Minerals Canada Corp.	Sel pour adoucisseurs	7 480.81
2023-09-28	Compass Minerals Canada Corp.	Sel pour adoucisseurs	8 222.86
2023-12-13	Compass Minerals Canada Corp.	Sel pour adoucisseurs	7 919.05
	Total Compass Minerals Canada Corp.		46 180.30

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX INC.

Date	Nom du fournisseur	Description du contrat	Montants taxes incluses (\$)
2023-01-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	12 254.09
2023-02-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	12 569.42
2023-03-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	11 204.30
2023-04-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	12 145.27
2023-05-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	6 750.71
2023-06-19	Hydro-Québec	Service d'électricité	3 448.25
2023-07-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	3 398.70
2023-08-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	3 770.84
2023-09-18	Hydro-Québec	Service d'électricité	7 223.41
2023-10-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	12 229.52
2023-11-17	Hydro-Québec	Service d'électricité	12 143.00
2023-12-18	Hydro-Québec	Service d'électricité	12 298.96
	Total Hydro-Québec		109 436.47
2023-01-10	Ministère du Revenu du Québec	Remise décembre 2022	5 634.79
2023-01-18	Ministère du Revenu du Québec	Remise TPS-TVQ octobre à décembre 2022	12 379.49
2023-02-10	Ministère du Revenu du Québec	Remise janvier 2023	5 927.60
2023-03-07	Ministère du Revenu du Québec	Remise février 2023	5 543.07
2023-04-04	Ministère du Revenu du Québec	Remise mars 2023	5 685.23
2023-04-17	Ministère du Revenu du Québec	Remise TPS-TVQ janvier à mars 2023	2 386.90
2023-05-03	Ministère du Revenu du Québec	Remise avril 2023	6 082.21
2023-11-01	Ministère du Revenu du Québec	Remise octobre 2023	4 536.86
2023-12-12	Ministère du Revenu du Québec	Remise novembre 2023	6 735.94
2023-12-31	Ministère du Revenu du Québec	Remise décembre 2023	6 294.68
2023-12-31	Ministère du Revenu du Québec	Remise TPS-TVQ octobre à décembre 2023	22 172.44

	Total Ministère du Revenu du Québec		83 379.21
2023-01-17	Molson Canada 2005	Achats bar	7 299.29
2023-01-31	Molson Canada 2005	Achats bar	6 082.74
2023-03-03	Molson Canada 2005	Achats bar	8 524.23
2023-03-14	Molson Canada 2005	Achats bar	10 238.27
2023-03-28	Molson Canada 2005	Achats bar	5 750.41
2023-04-12	Molson Canada 2005	Achats bar	2 331.52
2023-09-12	Molson Canada 2005	Achats bar	13 693.96
2023-10-11	Molson Canada 2005	Achats bar	5 741.21
2023-10-24	Molson Canada 2005	Achats bar	3 727.62
2023-11-10	Molson Canada 2005	Achats bar	4 143.12
2023-11-21	Molson Canada 2005	Achats bar	7 220.47
2023-12-05	Molson Canada 2005	Achats bar	4 971.75
2023-12-19	Molson Canada 2005	Achats bar	10 979.27
	Total Molson Canada 2005		90 703.86
2023-01-24	Robert Boileau Inc.	Réparations surfaceuse	5 617.50
2023-03-27	Robert Boileau Inc.	Réparations surfaceuse	8 567.19
2023-03-27	Robert Boileau Inc.	Réparations surfaceuse	2 857.50
2023-03-27	Robert Boileau Inc.	Réparations surfaceuse	2 066.03
2023-03-27	Robert Boileau Inc.	Réparations surfaceuse	2 409.58
2023-09-13	Robert Boileau Inc.	Application peinture glace	4 885.45
	Total Robert Boileau Inc.		26 403.25